

**RAPPORT 01/7-86
au Conseil Municipal**

OBJET

MISE A LA REFORME DE MATERIELS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

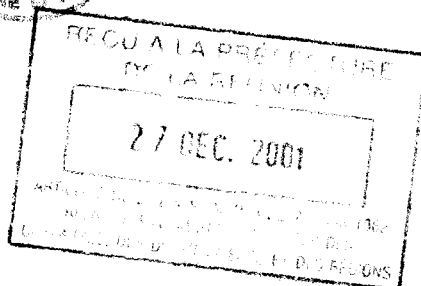
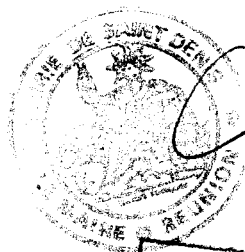
Il convient de réformer divers matériels dont la liste est annexée au présent rapport et provenant des différentes cuisines municipales.

Il s'agit pour la plupart de matériels hors d'usage, démontés dont la marque ne peut être déterminée vu leur état.

Ces matériels très volumineux encombrant les espaces du centre technique et c'est pourquoi je vous demande de m'autoriser à les mettre au rebut.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



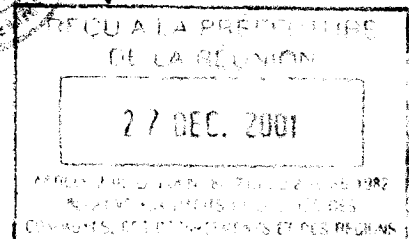
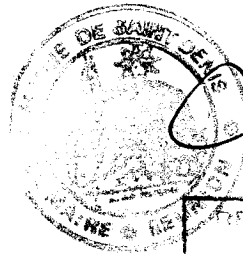
ANNEXE AU RAPPORT 01/7-86

LISTE DU MATERIEL DE CUISINE A REFORMER EN ETAT D'EPAVE

MATERIEL	QUANTITE
Marmite gaz	8
Sauteuse gaz	10
Friteuse gaz	4
Armoire réfrigérante 700 L	1
Armoire réfrigérante démontée 1400 L	1
Réfrigérateur 2 portes	3
Congélateur bahut	7
Chauffe-eau électrique 500 L	1
Citerne vibre de verre 3 m ³	2
Plaque coupe feu gaz	2

Vu par le Conseil Municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 01/7-86
du Conseil Municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001**

OBJET

MISE A LA REFORME DE MATERIELS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-86 du Maire ;

Vu le Rapport du Maire, présenté au nom des Commissions Ecoles et Restauration Municipale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la mise à la réforme des matériels dont la liste est annexée au rapport.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à les mettre au rebut.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis, le 24 DEC 2001

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**

